



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

Provisoire

7410^e séance

Jeudi 19 mars 2015, à 10 h 15

New York

<i>Président :</i>	M. Delattre	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Llanos
	Chine	M. Zhao Yong
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/172)

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2015/173)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/172)

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2015/173)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Raymond Tshibanda N'tungamulongo, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance : M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, publié sous la cote S/2015/172, de même que sur le Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, publié sous la cote S/2015/173.

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler : Je voudrais tout d'abord féliciter la France pour sa présidence du Conseil de sécurité. C'est un honneur, comme toujours, de prendre la parole devant le

Conseil pour lui présenter les derniers développements concernant la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Dans les jours qui viennent le Conseil adoptera une résolution qui donnera à la MONUSCO son nouveau mandat. Je remercie le Conseil de nous avoir donné les moyens nécessaires pour remplir notre mission, tout comme je le remercie de nous avoir compris et soutenus dans les moments difficiles.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les consultations sur le renouvellement de mandat sont une excellente occasion de faire le point sur ce qui a été accompli au cours de l'année écoulée, pour évaluer si la MONUSCO est toujours bien placée pour remplir son mandat et pour examiner quels sont les ajustements qui pourraient être apportés au cours de l'année à venir afin d'améliorer l'efficacité de notre action.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Gouvernement de la République démocratique du Congo, et en particulier le Ministre des affaires étrangères, M. Tshibanda, avec lequel nous avons toujours coopéré dans un esprit d'ouverture et de franchise. La MONUSCO est un invité de passage dans son pays, un prestataire de services au Congo, et en même temps un fervent défenseur des valeurs de l'Organisation des Nations Unies. Samedi dernier, en présence du Ministre des affaires étrangères, M. Tshibanda, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le Président Kabila de la situation actuelle dans le pays, en particulier des relations entre le Gouvernement et la MONUSCO. Nous avons convenu d'engager un dialogue structuré pour discuter des questions qui nous préoccupent mutuellement.

Je voudrais maintenant informer le Conseil de l'évolution de la situation concernant quatre points. Premièrement, je parlerai des prochaines élections prévues en 2015 et 2016. Deuxièmement, je vais mettre le Conseil au fait de la situation en matière de sécurité dans le pays, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Troisièmement, j'évoquerai les efforts déployés en faveur de la stabilisation et du rétablissement de l'autorité de l'État. Quatrièmement, j'aborderai les moyens qui permettraient de rétablir des relations constructive avec le Gouvernement en créant un climat de confiance.

Je commence par les élections à venir. Je me félicite de la publication, le 12 février, du calendrier électoral général, qui doit conduire à la tenue des élections présidentielle et législatives en novembre 2016. Comme en témoignent les manifestations organisées en janvier à Kinshasa, à Bukavu, à Goma et à Lubumbashi, les citoyens de la République démocratique du Congo veulent que ces élections se tiennent dans les délais fixés. Ces élections marqueront un tournant dans l'histoire de la République démocratique du Congo.

Si la demande lui en est faite, la MONUSCO est prête à apporter son appui aux élections, sur les plans logistique et technique, ainsi que par l'entremise de ses bons offices. Nous sommes déterminés à appuyer la tenue d'élections pacifiques dans le cadre de la Constitution. Par ailleurs, le Secrétaire général a évoqué la question de la constitutionnalité des élections lors du vingt-quatrième sommet de l'Union africaine, tenu en janvier.

Aux termes de la résolution 2147 (2014), il incombe à toutes les parties concernées de créer les conditions nécessaires pour que le processus électoral soit libre, juste, crédible, inclusif, transparent, pacifique et conforme au calendrier, pour qu'il s'accompagne d'un débat politique libre et constructif, et pour que soient assurés la liberté d'expression, la liberté de réunion, un accès équitable aux médias, y compris aux médias d'État, et la sécurité et la liberté de circulation de tous les candidats, ainsi que des observateurs et témoins, des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des acteurs de la société civile, notamment des femmes. C'est ce que j'entends par défense des valeurs de l'Organisation des Nations Unies.

Je suis préoccupé par l'arrestation récente de plusieurs dizaines d'acteurs de la société civile. Garantir à la société civile un espace politique est une condition préalable à la tenue d'élections crédibles.

S'agissant de mon deuxième point, la sécurité, lorsque la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) est arrivée dans le pays il y a 15 ans, le pays était en ruines, socialement, économiquement et politiquement. Lorsque la MONUC est arrivée, il y avait une guerre civile dans le pays. Aujourd'hui, le pays est unifié. Il existe désormais une identité congolaise claire, partagée et célébrée. Le pays n'est plus en guerre et ni même en transition. C'est une nation fière.

Au cours de cette période, le Gouvernement congolais a tout mis en œuvre pour rétablir la sécurité, dans l'intérêt de son peuple. Il a réussi à libérer une grande partie du territoire de la terreur causée par les groupes armés. À l'heure actuelle, les groupes armés ne sont plus présents que dans les provinces de l'est du pays. Cependant, globalement, la situation en matière de sécurité n'est pas encore stable et là où la stabilité règne, elle n'est pas irréversible. Nombreux sont ceux qui vivent encore dans la peur de se faire violer, de se faire attaquer et de se faire voler le peu qu'ils possèdent. Cette peur a une incidence négative sur presque tous les aspects de la vie quotidienne dans l'est du pays – la peur d'aller à l'école, la peur d'aller au marché, la peur d'aller travailler dans les champs.

Avec le renforcement de la sécurité dans un nombre croissant de régions, le moment viendra pour la MONUSCO de commencer à se retirer progressivement. Elle ne restera pas indéfiniment en République démocratique du Congo; nous attendons avec impatience le jour où elle pourra quitter le pays et où les tâches d'appui au développement seront confiées à nos collègues de l'équipe de pays des Nations Unies. Oui, le Congo est plus sûr qu'avant. Oui, la situation est en train de se stabiliser, mais il reste encore beaucoup à faire pour réduire la menace que posent les groupes armés et la violence contre les civils et la ramener à un niveau que les institutions congolaises seront en mesure de gérer efficacement. Il reste également beaucoup à faire pour rétablir la stabilité en mettant en place des institutions publiques fonctionnelles, professionnelles et responsables et en renforçant les pratiques démocratiques. Le retrait doit être la conséquence des progrès enregistrés dans ces régions. Le retrait de la MONUSCO doit être progressif et lié à la réalisation d'objectifs spécifiques qu'elle doit définir conjointement avec le Gouvernement. Nous devons donc avoir pour objectif de consolider la paix et nous retirer d'un Congo pacifique engagé sur la voie de la prospérité.

Dans la zone contrôlée par les Forces démocratiques alliées (ADF), les attaques terroristes – torture, mutilations, décapitations – sont de moins en moins nombreuses. Récemment, à Beni et dans les alentours, près de 300 personnes, dont des femmes et des enfants, et même des nourrissons, ont été mutilés et ont péri dans des attaques terroristes. À cette heure, les rebelles des ADF, qui se cachent dans les jungles de Kamango, sont pourchassés par de courageux soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), avec l'appui de la MONUSCO. Ils mangent

ensemble, vivent ensemble et combattent ensemble pour protéger des familles congolaises. Notre lutte commune contre les ADF, notamment les opérations menées contre le Mouvement du 23 mars il y a deux ans, a forgé un lien entre les soldats des FARDC et de la MONUSCO. Leur coopération est un exemple probant de pratiques optimales, et elle montre que lorsque nous sommes unis, nous sommes forts. J'espère qu'il en ira de même à l'avenir.

La plus grande menace posée à la paix et à la sécurité dans la région des Grands Lacs reste les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR). C'est pourquoi le Conseil a confié pour mandat à la MONUSCO d'aider le Gouvernement à les neutraliser, un mandat que nous devons exécuter en fournissant une aide aux FARDC. Nous ne devons pas être divisés sur cette question. Nos opérations ont été planifiées conjointement. Nous avons travaillé pendant des mois avec les généraux en chef dans le cadre d'un partenariat extrêmement constructif, mais ils ont été remplacés par des officiers qui ont par le passé dirigé des unités que l'on peut raisonnablement soupçonner d'avoir commis des violations des droits de l'homme. Nous avons de ce fait été contraints de suspendre notre appui aux opérations menées sous leur commandement.

Toutes les autres opérations – contre les ADF, les Forces de résistance patriotiques de l'Ituri et les FDLR au Sud-Kivu – peuvent se poursuivre avec notre appui, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. La décision de suspendre cet appui était fondée sur des valeurs indiscutables inhérentes à la protection des droits de l'homme. Nous tenons à soutenir la lutte contre les FDLR et à appliquer notre politique en matière de droits de l'homme. Nous ne voulons pas avoir à choisir entre la lutte contre les FDLR et la défense des droits de l'homme. Nous le devons au peuple de la République démocratique du Congo et à nous-mêmes. La protection des droits de l'homme est fondamentale et ne saurait être compromise. C'est ce sens moral qui nous guide. Personnellement, je suis fier de travailler pour l'ONU et le Secrétaire général, dont la politique « Les droits de l'homme avant tout » est bien claire. Je sais – et le Président Kabila lui-même me l'a confirmé – que le Gouvernement congolais applique la même politique de tolérance zéro à l'égard des violations des droits de l'homme. Je suis certain qu'il prendra les mesures nécessaires pour remédier à cette situation regrettable. Néanmoins, pour éviter toute possibilité de malentendu, je tiens à souligner que la MONUSCO est pleinement déterminée à combattre les FDLR. Elle

est également déterminée à respecter la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

Il n'existe pas de solution exclusivement militaire au problème des FDLR. Toute action militaire doit être suivie d'initiatives non militaires productives, notamment un processus de démobilisation et de rapatriement efficace et un élargissement effectif de l'autorité de l'État, si nous voulons trouver des solutions durables. À cet égard, je ne suis toujours pas satisfait des progrès accomplis à ce jour. Les éléments des FDLR qui se sont rendus se trouvent toujours dans les camps de Kanyabayonga, Walungu et Kisangani, où une structure militaire intacte et fonctionnelle reste en place. Quelques combattants des FDLR ont déposé les armes, certes, mais leur démobilisation n'a pas commencé, sans parler de leur rapatriement.

J'en viens maintenant à mon troisième point, la stabilisation et le rétablissement de l'autorité de l'État. Pour que la paix soit durable, nous devons aller au-delà de l'action militaire. Il est essentiel de comprendre et d'éliminer les causes profondes du conflit pour rompre les cycles de violence persistants. Je vais décrire au Conseil les événements survenus dernièrement. La MONUSCO a récemment créé une équipe spéciale de lutte contre la criminalité liée aux ressources naturelles en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Outre sa contribution à la protection des richesses naturelles du pays pour les générations futures, la Mission, dans les limites de son mandat, recherchera des moyens de contribuer à éliminer les causes profondes du conflit au Congo.

Nous ne sommes plus confrontés uniquement à des groupes armés, mais également à des bandes criminelles bien organisées. Les recettes de l'exploitation des ressources naturelles dans l'est de la République démocratique du Congo sont évaluées à plus d'un milliard de dollars par an. Une partie de ces recettes sort illégalement du pays, et on estime que 98 % des bénéfices nets issus de l'exploitation illégale des ressources naturelles, principalement l'or, le charbon de bois et le bois, sont transférés à des réseaux de criminalité transnationale organisée. Les groupes rebelles ne conservent que 2 % des bénéfices de cette contrebande. Combien d'hôpitaux pourrait-on construire si ce commerce illégal devenait légal? Combien de kilomètres de routes pourrait-on remettre en état? Combien de professeurs pourrait-on rémunérer?

L'objectif est clair- l'or doit être transformé en impôts, les impôts en écoles et les écoles en moteurs d'un avenir prospère.

(l'orateur reprend en français)

Je voudrais terminer par mon quatrième point. En effet, je voudrais ici également m'adresser à S. E. M. Raymond Tshibanda, Ministre des affaires étrangères. Le 15 février dernier, le Président Joseph Kabila exprimait ses pensées quant aux actions et résultats de la MONUSCO. Pour mieux coopérer, il faut créer une atmosphère de confiance. Ne perdons pas de vue que le Gouvernement et la MONUSCO sont sur la même ligne en ce qui concerne les objectifs : le bien-être de la population, la fin des violences dans l'est de la République démocratique du Congo, mais aussi le départ de la Mission. Nous sommes ici au service du peuple. Nous sommes donc aussi ici pour offrir nos services au Gouvernement. Notre volonté de quitter le pays est réelle et sans équivoque. C'est aussi celle du Gouvernement. Le départ de la MONUSCO doit être lié aux résultats obtenus et à l'amélioration concrète de la situation sur le terrain. En attendant, nous devons trouver dès aujourd'hui les moyens concrets d'améliorer la situation et les relations. Je propose donc au Gouvernement de réenclencher la coopération sur la base d'une confiance mutuelle.

Finalement, comme le veut la coutume, je souhaiterais féliciter des collègues qui se sont distingués récemment. Qu'il me soit permis de rendre hommage à tous les agents des sections de protection de l'enfant de la MONUSCO et de l'UNICEF. Main dans la main avec les FARDC, chaque jour, ils sortent des enfants de l'emprise des groupes armés. En 2014, ils ont été plus de 1 000 à retrouver la liberté. Dans les trois premiers mois de 2015, plus de 160 enfants soldats ont réussi à s'échapper de l'emprise des FDLR et ont trouvé refuge auprès de la MONUSCO. C'est un vrai succès.

Je remercie les membres pour leur attention et je profite de cette occasion pour leur exprimer ma reconnaissance pour le soutien qu'ils nous ont toujours apporté.

Le Président : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Djinnit.

M. Djinnit : J'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

pour la République démocratique du Congo et la région (S/2015/173). Je me réjouis de le faire sous la présidence de la France, dont je salue le soutien et la contribution à la réalisation des objectifs de l'Accord-cadre aux côtés des autres membres du Conseil.

Deux ans après la signature de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba qui a apporté une impulsion nouvelle aux efforts visant à stabiliser l'est de la République démocratique du Congo et à jeter les bases d'une coopération régionale, la région reste à la croisée des chemins. Les crises qui ont surgi en République centrafricaine et au Soudan du Sud sont venues rappeler que la région, dans son ensemble, reste vulnérable à des facteurs d'instabilité. En dépit des progrès notables réalisés dans l'instauration d'un climat de paix et de sécurité, des défis importants restent à relever en vue d'atteindre les objectifs visés par l'Accord-cadre.

Il s'agit, en premier lieu, de la neutralisation des groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo. Ces forces négatives continuent de commettre des violences à l'égard des populations civiles, en particulier contre les femmes et les enfants, d'exploiter illégalement les ressources naturelles et d'alimenter un climat de méfiance entre les pays de la région. Dès ma prise de fonctions, j'ai donné la priorité à la mobilisation des pays de la région et des autres parties prenantes autour de cet objectif. J'ai encouragé les opérations militaires menées par les forces armées de la République démocratique du Congo contre les Forces démocratiques alliées avec le soutien de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et je me suis rendu à Beni avec mon collègue Martin Kobler et le Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, M. Boubacar Diarra, pour encourager cette collaboration.

Mon bureau s'est également investi, aux côtés des parties prenantes, dans la mise en œuvre des déclarations de Nairobi, y compris pour le rapatriement des anciens membres du Mouvement du 23 mars (M23) à partir du Rwanda et de l'Ouganda. À ce jour, un nombre réduit de ces membres ont accepté de retourner en République démocratique du Congo dans le cadre du plan de rapatriement arrêté avec l'Ouganda. Le processus de rapatriement reste encore à enclencher avec le Rwanda dans la foulée de la visite entreprise par la délégation de la République démocratique du Congo à Kigali, en février dernier. Tout doit être fait pour clore définitivement le chapitre de la rébellion du

M23 et déployer ainsi toutes les énergies sur les autres forces négatives.

Dans le même temps, je me suis joints aux efforts visant à encourager le déclenchement de l'action militaire contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) à l'expiration du délai du 2 janvier 2015, et j'ai pris part à la série de consultations qui ont été organisées par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe durant la dernière partie de l'année écoulée. Je me réjouis du consensus qui a fini par émerger sur cette question délicate, et saisis cette occasion pour féliciter la République démocratique du Congo et ses forces armées des opérations militaires qu'elles ont lancées contre les FDLR. J'encourage à nouveau le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO à reprendre leur pleine collaboration dans le cadre des opérations contre les FDLR, et à renforcer leur partenariat à travers un dialogue stratégique structuré. Lors de ma rencontre avec le Président Kabila, le 13 mars dernier, il m'a assuré que le Gouvernement congolais était disposé à entamer ce dialogue.

En deuxième lieu, dans mes divers engagements dans la région, j'ai encouragé les efforts et appelé à des initiatives visant à améliorer les relations entre les pays de la région en vue de dissiper les malentendus et les suspicions, et d'instaurer un niveau de confiance nécessaire à la poursuite du processus de l'Accord-cadre. Je tiens à remercier le Président Dos Santos, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et d'autres leaders de la région de leur engagement dans ce sens. Je tiens à redire que je suis disposé à soutenir ces efforts de rapprochement entre les États en vue de promouvoir un climat plus propice à la coopération. Dans ce contexte, je me félicite de l'intention du Président Kabila de convoquer un sommet de la Communauté économique des pays des Grands Lacs.

Enfin, notant que la région s'engageait dans un cycle électoral crucial pour le renforcement de la démocratie et de la stabilité, je me suis employé, en liaison avec mes collègues de l'ONU dans la région et le groupe des envoyés spéciaux, à apporter ma contribution aux efforts visant à encourager la tenue d'élections inclusives, transparentes et apaisées. Nous continuerons à déployer des efforts pour aider les pays de la région à profiter de ces rendez-vous électoraux pour renforcer leur acquis démocratiques et leur stabilité, conformément à l'esprit de l'Accord-cadre.

Au-delà de ces impératifs, il convient de s'attaquer aux autres causes profondes de l'instabilité à l'est de la République démocratique du Congo et dans la région, comme nous y engage l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. À cette fin, en liaison avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et toutes les parties prenantes, mon bureau apportera sa contribution aux initiatives déjà en cours ou envisagées en vue de créer les conditions favorables au retour des réfugiés, au rapprochement des communautés locales, ainsi qu'à la recherche de solutions pérennes aux questions complexes de la citoyenneté et du foncier. Ces domaines d'action et d'autres, tels que la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et la promotion de la coopération judiciaire régionale, figurent parmi les actions prioritaires inscrites dans ma feuille de route.

Sur le plan du développement économique, je me réjouis de relever les nombreuses initiatives de développement et de coopération qui ont vu le jour ces dernières années, en particulier les différents corridors régionaux de développement. Mon bureau s'emploie à accompagner ces efforts louables à travers, notamment, l'organisation, en juillet prochain, conjointement avec la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Union africaine, d'une conférence des partenaires axée sur la problématique du développement régional dans la région des Grands Lacs. Par ailleurs, après l'organisation à Luanda, en décembre 2014, des consultations régionales qui ont avalisé le document sur les possibilités d'investissement, mon bureau et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, avec l'appui d'autres partenaires, se sont engagés dans le processus de préparation de la conférence sur les investissements du secteur privé dans la région des Grands Lacs, dont la tenue est prévue à Kinshasa durant le dernier trimestre 2015. Cette conférence, la première du genre, vise à promouvoir les possibilités d'investissement et de création d'emplois, à renforcer le partenariat public-privé et à créer une plateforme d'échanges entre les investisseurs. Il s'agit, par la tenue de cette conférence, de renforcer les perspectives de paix grâce aux possibilités d'investissement dans la région.

La participation des organisations de la société civile et des femmes aux efforts visant à mettre fin à l'instabilité et à faciliter la mise en œuvre de l'Accord-cadre est essentielle. À cet égard, des efforts sont en cours pour établir une coalition régionale de la société civile avec l'appui conjoint de mon bureau et du Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. De même, nous travaillons étroitement

avec cette dernière pour renforcer les initiatives en faveur des femmes contribuant à la paix dans la région des Grands Lacs. À cet égard, la Plateforme des femmes pour l'Accord-cadre lancée par Mary Robinson continue, sous mes auspices, d'appuyer l'autonomisation politique et économique des femmes à travers, notamment, le financement d'activités socioéconomiques. Je suis heureux d'informer le Conseil que la première série de subventions issue d'un fonds d'affectation spéciale mis en place par mon bureau en appui à la Plateforme des femmes, a été versée en novembre 2014 pour des associations de femmes venant du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda. Je tiens à remercier les Gouvernements néerlandais, irlandais et norvégien, qui ont contribué au fonds d'affectation spéciale de mon bureau.

(l'orateur poursuit en anglais)

Pour finir, j'aimerais dire quelques mots concernant les structures de gouvernance et les mécanismes de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le contexte régional actuel appelle un renforcement de ces structures et de ces mécanismes si l'on veut maintenir la dynamique en vue d'honorer effectivement les engagements nationaux, régionaux et internationaux, par une participation active au sein du mécanisme de suivi régional et le rôle accru du Comité d'appui technique. Au cours des semaines à venir, je m'entretiendrai avec les instances dirigeantes de l'Union africaine et avec les autres garants de l'Accord-cadre, à savoir la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, sur la meilleure façon d'améliorer les structures de gouvernance et les mécanismes de suivi de l'Accord-cadre.

Je voudrais en outre faire savoir combien j'apprécie la coopération que je reçois de la part des pays signataires ainsi que l'excellente collaboration qui s'est établie avec mes collègues de la région, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général, Martin Kobler, et l'Envoyé spécial, Cassam Uteem, ainsi qu'avec le système des Nations Unies présent dans la région des Grands Lacs. Je tiens à exprimer ma reconnaissance pour l'excellente coopération que nous avons établie avec l'Union africaine, en sa qualité de copromoteur du processus de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, et les autres garants de l'Accord, à savoir la CIRGL et de la SADC. Je voudrais également remercier mes homologues, les autres Envoyés spéciaux, y compris Russ Feingold, qui a récemment quitté son

poste au bout de 18 mois de brillants services, de leur appui et de leur contribution.

Maintenir la dynamique de l'Accord-cadre exige l'engagement continu des pays signataires et des parties prenantes concernées. J'espère, à cet égard, pouvoir compter sur l'engagement et le soutien continus du Conseil. La République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs ont accompli des progrès considérables pour surmonter les tragédies du passé, mais elles doivent encore réaliser des progrès irréversibles en vue d'une paix durable. Je réaffirme ma volonté d'œuvrer sans relâche et de concert avec les organisations régionales et d'autres parties prenantes en vue de concrétiser les promesses de l'Accord-cadre et d'aider la région à réaliser ses aspirations d'une paix et d'une prospérité communes.

Le Président : Je remercie M. Djinnit de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

M. Tshibanda N'tungamulongo (République démocratique du Congo) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de mars 2015, et à vous dire combien nous sommes honorés de voir la France, un pays ami, diriger les délibérations du Conseil de ce jour. Je voudrais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil à la présente séance consacrée à la situation en République démocratique du Congo, question qui revêt une importance capitale pour mon pays.

Qu'il me soit permis de saisir cette opportunité pour exprimer une nouvelle fois au Conseil toute la gratitude du peuple et du Gouvernement de la République démocratique du Congo pour les efforts déployés par les Nations Unies, afin de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays et pour lui garantir la paix et la stabilité. Je voudrais, enfin, rendre un hommage appuyé à au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour le souci constant et jamais démenti dont il a toujours fait montre, ainsi que pour son implication personnelle dans la recherche et la consolidation de la paix dans mon pays.

Les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la République démocratique du Congo datent de l'accession de cette dernière à la souveraineté internationale. Elles sont donc vieilles de près de 55 ans,

période au cours de laquelle l'ONU et la République démocratique du Congo ont réalisé tant de choses mémorables ensemble. Nous sommes convaincus que l'histoire en témoignera mieux que nous ne pouvons le faire en quelques minutes aujourd'hui. Ces relations ont presque toujours été bonnes, souvent excellentes, sinon exemplaires. Il faut malheureusement reconnaître qu'elles traversent actuellement une zone de turbulence. Notre souhait le plus ardent est que cette mauvaise passe soit la plus brève possible. L'histoire de notre pays et notre volonté politique commune ne permettent pas, en effet, d'aller dans une autre direction que celle de l'apaisement.

Comment ne pas s'en convaincre quand on sait que c'est grâce notamment au partenariat entre l'ONU et la République démocratique du Congo que l'intégrité territoriale et la souveraineté de mon pays ont pu être sauvegardées, malgré les convoitises et les multiples agressions ouvertes ou par *proxies* interposés; que la paix, souvent rompue, à chaque fois a été rétablie, puis consolidée, tant dans mon pays que dans l'ensemble de la région des Grands Lacs africains; que nous assistons à la consolidation, chaque jour plus assurée, de l'autorité de l'État et du respect des droits de l'homme en République démocratique du Congo; et que des élections libres, gages d'institutions fortes et crédibles, se cristallisent chaque jour davantage comme l'unique mode d'accès et de conservation du pouvoir public dans mon pays, l'ONU n'ayant de cesse de rappeler aux États Membres leurs obligations aux termes de sa Charte, notamment le strict respect des principes démocratiques, ainsi que de celui, sacro-saint, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

C'est notre conviction que, pour consolider ces acquis, nous avons, l'ONU et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le devoir de continuer à travailler en équipe et, pour ce faire, de pérenniser l'esprit qui avait jusque-là caractérisé ce partenariat et qui en a été un facteur déterminant d'efficacité. Esprit de dialogue, esprit de respect mutuel, conformément aux prescrits de la Charte, en ce compris le respect, en tout temps et en toute circonstance, de l'intangible souveraineté de la République démocratique du Congo. Pour sa part, cette dernière affirme, haut et fort, qu'elle demeure et demeurera toujours fidèle à cet esprit.

Les points de friction actuels dans les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la République démocratique du Congo sont au nombre de quatre.

Il s'agit, premièrement, de la revue stratégique et des conséquences logiques à en tirer, notamment en ce qui concerne le transfert des responsabilités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le rythme de réduction des troupes des Nations Unies en République démocratique du Congo; deuxièmement, du désarmement forcé des rebelles rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR); troisièmement, de l'évolution de la présence des rebelles ougandais des Forces démocratiques alliées – Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF-NALU) dans le nord-est de la République démocratique du Congo; et quatrièmement, des suites politiques de la fin de la rébellion du Mouvement du 23 mars (M23).

Pour besoin d'édification des membres du Conseil, qu'il me soit permis de clarifier le point de vue de la République démocratique du Congo sur ces points, au regard de l'évolution récente de la situation sécuritaire, politique et économique sur le terrain. Je voudrais faire remarquer que la situation que nous connaissons sur le terrain est une situation qui s'améliore chaque jour davantage. Pour ce qui est de la revue stratégique, je rappelle que, sous la forme d'une mission de maintien de la paix, puis de stabilisation, l'Organisation est présente au Congo, à notre demande, et ce depuis 1999. Elle y a déployé et y maintient environ 20 000 hommes de troupes, dont 3 000 de la brigade d'intervention spécifiquement chargés d'appuyer les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans l'éradication des forces négatives présentes dans l'est de notre pays. Il y a lieu de rappeler aussi que, dès le départ, il était convenu que cette contribution onusienne serait progressivement revue à la baisse, au fur et à mesure que les risques de sécurité diminueraient et que les FARDC atteindraient un niveau de performance leur permettant d'assurer par elles-mêmes la sécurité du pays.

À l'arrivée de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, presque la moitié du territoire national vivait dans l'insécurité et échappait au contrôle effectif des autorités nationales. Le pays était divisé en autant de territoires quasi autonomes, d'administrations et d'armées qu'il y avait de groupes rebelles. À la faveur de ce délitement total de l'État, les violations massives des droits humains, singulièrement l'enrôlement des enfants, les viols et autres violences sexuelles avaient atteint un niveau révoltant pour la conscience humaine.

Aujourd'hui, il y a certes encore quelques poches d'insécurité entretenues par des terroristes ougandais à l'intérieur et autour de la ville de Beni au Nord-Kivu et par des rebelles rwandais des FDLR à certains endroits bien localisés du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Partout ailleurs, sur le territoire national, la paix et la sécurité règnent, y compris en Ituri et au Nord-Katanga, vu que les quelques troubles qui, sporadiquement, y sont causés à la quiétude des citoyens par l'activisme de quelques brebis égarées relèvent du maintien de l'ordre public et ont été soit maîtrisés, soit sont en voie de l'être.

Bien plus, dans la République démocratique du Congo d'aujourd'hui, il y a un État qui fonctionne et dont l'autorité s'exerce effectivement sur la quasi-totalité du territoire national. Nous sommes dotés d'institutions légitimes et efficaces, comme en témoignent nos performances économiques : une croissance du produit intérieur brut de 9,5% en 2014 et qui, de l'avis des institutions crédibles comme le Fonds monétaire international, pourrait atteindre 10,5% en 2015; un taux d'inflation proche de zéro; un taux de change de la monnaie nationale stable; des réserves internationales et des investissements directs étrangers en constante augmentation; la mise en œuvre de plusieurs réformes importantes, au point d'être classé l'un des 10 pays les plus réformateurs au monde par la Banque mondiale; et la réhabilitation et la construction, en moins de cinq ans, de plus d'écoles, d'hôpitaux et de kilomètres de routes qu'au cours des 50 précédentes années.

Nous disposons d'une armée en pleine reconstruction, et dont la montée continue en puissance est incontestable – la défaite du M23, la neutralisation quasi achevée des ADF-NALU et les opérations militaires en cours contre les FDLR en étant une des preuves irréfutables. Nous avons instauré la démocratie, avec l'organisation des premières élections réellement libres et démocratiques de notre histoire en 2006, l'organisation des élections législatives et présidentielle à terme échu en 2011, la mise en œuvre effective de la décentralisation et l'organisation programmée des élections locales, municipales, urbaines, provinciales, sénatoriales, législatives et présidentielle en 2015 et 2016.

Au vu de cette énumération non exhaustive, tout observateur objectif se doit de reconnaître qu'un travail énorme a été réalisé. La République démocratique du Congo est reconnaissante envers l'Organisation des Nations Unies pour son inestimable concours dans la poursuite et l'atteinte de ces résultats. Elle estime cependant que le moment est venu pour elle

d'assumer pleinement ses responsabilités quant à sa sécurité et à celle de ses populations. Elle plaide donc pour que le Conseil fasse droit à cette aspiration légitime qui est consubstantielle de la notion même de souveraineté nationale.

À cet égard, je tiens à porter à la connaissance des membres du Conseil les efforts considérables faits par mon gouvernement en matière de réforme du secteur de la sécurité. Par-delà la définition certifiée d'une doctrine militaire, la mise au point d'un plan général de réforme, l'adoption par le Parlement et la promulgation par le Chef de l'État de toutes les lois requises tant pour l'armée que pour la police nationale, et la nomination aux postes de commandement conformément à la nouvelle architecture de l'une et l'autre, le chantier de la constitution de la force de réaction rapide, souhaitée et attendue par le Conseil, est déjà largement engagé.

C'est dans ce cadre qu'il faut en effet inscrire la formation et l'équipement des trois brigades suivantes : la 11^e brigade, célèbre pour ses opérations victorieuses contre les rebelles du M23 et les ADF sous le commandement de feu le général Mamadou Ndala et qui est composée de trois bataillons formés par la coopération chinoise; la 21^e brigade, composée de 3 bataillons formés par l'Afrique du Sud, qui est présentement déployée au Katanga; et la 31^e brigade, composée de trois bataillons dont les militaires, formés par la coopération belge, ont été mises à contribution dans certaines opérations antérieures de pacification au Nord-Kivu et vont être bientôt déployées dans le cadre de la poursuite des FDLR dans la forêt congolaise.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la résolution 2147 (2014) relative au désarmement forcé des rebelles rwandais des FDLR, je commencerai par regretter l'incident qui explique la non-participation directe de la MONUSCO à ce désarmement, alors même que ce travail figure parmi les tâches que l'Organisation devait accomplir en République démocratique du Congo. À ce sujet, je voudrais d'abord dire que cette situation n'est pas le fait de la République démocratique du Congo, qui n'a fait que prendre acte de la décision de la MONUSCO de suspendre son appui. Bien plus, les autorités congolaises n'avaient pas été informées, avant leur nomination à leurs postes, de ce que les officiers mis en cause étaient classés « rouges » par les services de la MONUSCO.

Je voudrais ensuite dire que notre pays est partie prenante de tous les efforts des Nations Unies pour la promotion et le respect des droits humains; la

question ne se pose donc pas de ce point de vue. En témoigne éloquentement le fait que le tiers, au moins, de la population carcérale en République démocratique du Congo est composé de membres des forces de défense et de sécurité, officiers comme hommes de rang. Il n'en aurait pas été le cas si nous faisions preuve de complaisance à leur égard. Cela dit, comme tout État Membre de l'ONU – et ce, conformément à la Charte –, la République démocratique du Congo tient à garder une totale autonomie en matière de nomination de ses cadres civils ou militaires. Seuls les empêchements réellement documentés peuvent, en toute souveraineté, peuvent être pris en compte au moment où se prennent les décisions de nomination.

En dépit de la suspension de l'appui de la MONUSCO, et ne pouvant se dérober à leurs responsabilités, les Forces armées de la République démocratique du Congo ont ainsi lancé et mènent actuellement des opérations militaires contre les FDLR. À ce jour, des avancées importantes ont été réalisées : près de 200 combattants, dont, fort malheureusement, 91 enfants soldats, ont été arrêtés ou se sont rendus, et des localités jadis constituées en places fortes, telles que Mulenge, Kitoga, Kigogo, Kangova et Kashindaba, au Sud-Kivu, et Karumbo, Katemba, Kazaroho et Mulimbi, au Nord-Kivu, ont été libérées. Le reliquat des troupes rebelles s'enfonce dans les forêts profondes, s'éloignant de ce fait de la frontière rwandaise où elles étaient supposées créer l'insécurité chez notre voisin. Nos troupes sont à leurs trousses et notre détermination à éradiquer cette force négative est telle que nous ne cesserons les opérations qu'une fois le résultat final atteint – quoi qu'il en coûte en temps et en ressources, tant humaines, financières que matérielles.

Relativement à l'évolution de la présence des rebelles ougandais des ADF-NALU dans le nord-est de la République démocratique du Congo, je voudrais dire que, ici, la MONUSCO et les FARDC collaborent de manière satisfaisante depuis l'éparpillement et la transformation de ces rebelles en purs terroristes sans foi ni loi et sans autre stratégie que l'attaque, par surprise, de villages isolés où ils brûlent les cases et décapitent les habitants avant de fuir. Nous sommes actuellement au stade du ratissage. Il est reconnu par chacun que les troupes congolaises se comportent d'une manière qui fait honneur à notre pays au cours de ces opérations.

J'en arrive au cas de la liquidation de la rébellion du M23. Cette rébellion a pris fin dans le contexte de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et des conclusions des

pourparlers de Nairobi. Conformément à l'Accord-cadre et aux conclusions de Nairobi, la République démocratique du Congo a entamé un processus de dialogue politique en organisant des concertations nationales et a, dans ce cadre et à la suite de ces dernières, mis en œuvre une amnistie pour faits de guerre en faveur notamment des anciens rebelles du M23. En effet, sur les 1 678 anciens rebelles en fuite qui se sont réfugiés en Ouganda et les 453 autres qui se sont réfugiés au Rwanda, 777 ont, à ce stade, profité de la loi d'amnistie, dont 182 sont déjà rentrés volontairement au pays. Ceux qui sont encore dans les deux pays voisins n'y sont pas parce que la République démocratique du Congo ne veut pas les recevoir ou n'a pas accordé assez de facilités pour ce faire mais plutôt parce que, le rapatriement étant volontaire, la décision de retour appartient à ces ex-combattants du M23, dont certains, à ce stade, semblent vouloir plutôt rester là où ils sont. Nous poursuivons nos efforts pour les convaincre de choisir le retour au pays, et nous comptons sur la communauté internationale, singulièrement les Envoyés spéciaux, pour nous aider à y parvenir.

Afin que le tableau sur la situation de la République démocratique du Congo soit vraiment complet, je tiens à confirmer la détermination du Gouvernement de mon pays à s'ancrer plus que jamais dans la culture démocratique. C'est ainsi qu'après un débat ouvert et nourri, la Commission électorale nationale indépendante a publié un calendrier global des prochaines élections. Elle a, par la même occasion, fixé le budget nécessaire pour l'organisation de l'ensemble du cycle électoral. Ceci témoigne de notre volonté d'organiser des élections transparentes, crédibles et apaisées. Nous sommes convaincus que les amis de la République démocratique du Congo nous accompagneront dans cet exercice d'apprentissage et d'approfondissement de la démocratie dans un climat de paix, en évitant des ingérences de nature à mettre de l'huile sur le feu. Leur concours financier, à temps et non à la dernière minute, y contribuera tout autant.

Pour terminer, je voudrais dire que nous sommes prêts à engager un dialogue stratégique avec les Nations Unies sur tous les points évoqués ci-dessus en vue d'un consensus, avant que le Conseil n'en décide. Je voudrais souligner à nouveau que le niveau de performance des FARDC explique objectivement notre volonté de négocier à la baisse, et de manière progressive, le nombre des hommes des troupes de la MONUSCO. Nous savons que l'idée de réduction de ces troupes est partagée par l'Organisation et que la discussion ne porte que sur son

ampleur et sa vitesse. Nous sommes convaincus qu'en nous retrouvant comme nous avons convenu de le faire à partir de lundi prochain, nous arriverons certainement à nous mettre d'accord et pourrons faire des propositions consensuelles au Conseil.

Je voudrais terminer en redisant que la République démocratique du Congo a toujours entretenu une coopération exemplaire avec l'Organisation des

Nations Unies et qu'il va continuer à en être ainsi; et nous comptons sur elle pour faire sa part dans ce sens.

Le Président : Je remercie le Ministre Tshibanda N'tungamulongo de sa déclaration.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.